
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

- l'homologation de :**
 - le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° **e2** - 26

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **IS2000 SMARTACH LXRY**
3. Noms du fabricant : **ACTIA**
4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoire(s) : **Laboratoire national de métrologie et d'essais et Emitech**
7. Date et nombre des essais : **du 22 octobre 2004 au 3 février 2005, selon liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement, de sécurité et d'interopérabilité**
8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
 - unités embarquées sur le véhicule ACTIA type SMARTACH versions 921435 Indice B, 921439 Indice B et 921463 Indice B, faisant l'objet respectivement des certificats d'homologation n° **e2** - 25, n° **e2** - 25 - extension 1 et n° **e2** - 25 - extension 2 du 31 mars 2005
11. Lieu : **Paris**
12. Date : **31 mars 2005**

13. Documents descriptifs annexés : notice descriptive

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 05.00.271.005.1 du 25 janvier 2005 ;
- certificat de sécurité n° 2005/02 du 25 janvier 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009/DTC du 3 février 2005.

b) Plans et schémas déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A030, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le fabricant.

Le ministre délégué à l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'action régionale,
de la qualité et de la sécurité industrielle :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP

Annexe au certificat d'homologation n° **e2** - 26

Notice descriptive

Capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY

Le capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY est un élément de la chaîne de mesure qui constitue un appareil de contrôle, tel que défini par l'annexe IB du règlement CEE n° 3821/85 du 21 décembre 1985, modifié notamment par le règlement CE n° 1360 / 2002 du 13 juin 2002.

Ce capteur est destiné à être couplé à une unité embarquée sur le véhicule conforme aux dispositions du règlement CEE n° 3821/85 précité.

DESCRIPTION GENERALE

Le capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY est constitué par un ensemble métallique cylindrique. La partie filetée puis lisse constitue le corps plongeant du capteur, introduite dans la boîte de vitesse du véhicule.

Il comprend un capteur situé à l'extrémité du corps plongeant, un circuit électronique de mise en forme et de sécurisation des signaux et un connecteur.



Les lettres X et Y mentionnées dans le type de l'instrument correspondent respectivement à la longueur du corps plongeant et à l'épaisseur de la rondelle d'appui du capteur.

Selon les longueurs de capteur et les rondelles d'appui mises en œuvre, des numéros d'identification ont été créés, correspondant aux caractéristiques suivantes :

identifiant	Longueur X (mm)	Épaisseur de la rondelle d'appui Y (mm)
921442 A	23,8	0
921443 A	25	0
921444 A	63,2	0
921445 A	19,8	1,2
921446 A	25	1,2
921447 A	35	1,2
921448 A	63,2	1,2
921449 A	90	1,2
921450 A	115	1,2
921451 A	136,8	1,2
921460 A	25	1,8

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le corps cylindrique du capteur de mouvement est revêtu, par marquage au Laser, des indications suivantes :

- la marque du fabricant (logogramme "ACTIA Toulouse") ;
- la référence du capteur (LXRY, où X et Y représentent respectivement la longueur du corps plongeant et l'épaisseur de la rondelle de montage),
- le numéro du présent certificat d'homologation,
- la marque d'identification d'ACTIA (B 31).

En outre, ce capteur comporte l'indication en relief de son numéro de série et un code de date de fabrication, inscrites sur l'une des faces de l'empreinte 6 pans de vissage.

SCELLEMENTS

Le capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY est scellé sur le véhicule porteur au moyen d'un fil perlé bloqué par une pastille en matériau déformable ou au moyen de tout autre dispositif de scellement garantissant l'inviolabilité de l'installation ; la pastille déformable et le dispositif de scellement précités doivent être revêtus de la marque d'identification de l'organisme qui a procédé à l'installation du capteur.

Le boîtier du capteur étant serti, il ne nécessite aucun dispositif de scellement pour interdire l'accès aux éléments qu'il contient.
